



Aide à la production laitière en montagne (APLM)

L'aide à la production laitière en montagne, mise en place pour la campagne 2010, vise à soutenir les exploitations laitières situées dans les zones de haute-montagne, montagne et piémont, en France métropolitaine.

C'est une mesure nationale (spécifique à la France) et transitoire 2010-2013.

Conditions d'éligibilité

Les agriculteurs sont éligibles à l'aide si :

- ils détiennent un quota de production laitière au 31 mars 2010
- ils détiennent au moins 80 % de leur SAU en zone de haute-montagne, montagne et piémont.

Montant et modalités

45 millions d'euros sont destinés au financement de ce dispositif.

Le montant unitaire de l'aide est fixé à 20 euros pour 1000 litres de lait.

L'aide est limitée par un plafond primable par exploitation qui est déterminé à l'issue de la campagne en fonction des demandes éligibles.

La demande d'aide se fait dans le cadre du dossier PAC.

Le paiement de l'aide sera effectué en décembre 2010.